

OFFICE DE TOURISME * * * * DE COLMAR

AU 068.97.0002

LICENCE PAULI VOYAGES N° 068950023

Certificat d'immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours ATOUT France

IM068100027

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Il est expressément précisé, conformément aux dispositions de l'article 97 du décret n° 94-490 du 14 juin 1994, que les informations figurant sur la brochure peuvent faire l'objet de modifications. Dans ce cas, celles ci seront portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

Le nom et l'adresse de notre garant est : APS - 6 rue Villaret de Joyeuse - 75017 PARIS

Le nom et l'adresse de notre assureur responsabilité civile est : AGF Franck Spiesser – 43 Grand Rue - Colmar

1) PRIX : Ils s'entendent en euros et sont nets de commission. Ils ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'émission du devis. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change, taux de TVA, du prix du carburant ou des tarifs de transport peut entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les positions légales réglementaires. Toute prestation non comprise dans notre offre (achats personnels...) doit être réglée immédiatement sur place.

2) VERSEMENTS : La réservation devient ferme lorsqu'un montant de 30% du prix total et un exemplaire du contrat (ou de l'offre) signé (mentionnant « bon pour accord ») a été retourné à l'Office de Tourisme de Colmar avant la date limite figurant sur le contrat. Le règlement du solde est effectué par le client 10 jours avant le début de la prestation, sauf convention contraire. Un délai de paiement non respecté est considéré comme étant une annulation.

En cas de réservation tardive (moins de 30 jours avant le début de la prestation), la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

3) ANNULATIONS : toute annulation doit être notifiée par écrit à l'Office de Tourisme de Colmar et de sa région.

Frais à la charge du client

- Plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne (non remboursable par l'assurance).
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- De 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Suivant certaines prestations, des conditions particulières d'annulation peuvent être appliquées et seront mentionnées sur l'offre.

Les conditions s'appliquent en cas d'annulation d'une partie ou de la totalité du voyage.

4) MODIFICATIONS : Toute modification de la commande initiale entraîne la perception d'une somme forfaitaire de 15 € par dossier. Pour les changements demandés moins de 30 jours avant le départ, nous nous réservons le droit d'appliquer les conditions d'annulation.

5) CESSION DE CONTRAT:

La cession de contrat est libre mais le vendeur doit être informé par lettre recommandée au plus tard 7 jours avant le départ, avec toutes précisions à propos des nouveaux participants qui doivent remplir les mêmes conditions pour accomplir le voyage que les cessionnaires et accepter une formule identique. Conformément à l'article 18 de la loi du 13 juillet 92, les frais suivants sont à acquitter par les cédants : jusqu'à 30 jours du départ : 42 €; entre 29 et 15 jours avant le départ : 57 €; entre 14 et 7 jours avant le départ : 100 €. Nota Bene : Dans certains cas, selon l'identité de l'organisateur et la nature des prestations, ces frais pourront être plus élevés.

5) CONDITIONS DE PAIEMENT

- un acompte de 30% est demandé à la confirmation pour que la réservation soit considérée conforme.
- la totalité du paiement est à effectuer pour la date indiquée dans notre offre. Le solde de la facture est exigible selon les conditions générales de vente, 1 mois avant le départ du groupe et adapté au nombre de participants. La liste des participants, ainsi que la répartition détaillée des chambres est à adresser à l'Office de Tourisme de Colmar au plus tard 15 jours avant la venue du groupe.
- Les prix confirmés à la réservation sont garantis sous réserve de hausse de carburant et fluctuation du cours de change.

6) ASSURANCES : l'Office de Tourisme de Colmar a mis au point un contrat facultatif – Devis détaillé sur demande. Toute demande de contrat d'assurance annulation devra être effectuée le jour même de la confirmation.

7) PASSEPORTS / FORMALITES DOUANIERES : tout voyageur se rendant à l'étranger doit être en possession d'une carte nationale d'identité délivrée depuis moins de 10 ans, ou d'un passeport. Un passager qui ne pourrait prendre part à un voyage, faute de présenter les documents exigés, ne pourrait prétendre à un remboursement. Tout ressortissant étranger devra s'enquérir auprès des autorités compétentes en regard de sa nationalité des formalités douanières pour se rendre en France.

8) RECLAMATIONS : Lorsqu'un client estime qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, il doit le signaler immédiatement au vendeur par pli recommandé dans un délai de 5 jours après la date de fin de séjour, en indiquant le motif exact avec des faits précis, et si possible une attestation.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières.

Bon pour Accord :

Le :

Signature

